

## Cas d'accident

### 1- Résumé de l'accident :

La victime qui est un ouvrier dans une entreprise de construction métallique procède au branchement d'une meule électrique portative pour réaliser des travaux de meulage sur la benne d'un camion.

Comme l'interrupteur de la meule était en position allumé, celle-ci d'est mise en marche d'une manière intempestive occasionnant de grave blessures à la main droite de l'ouvrier.

### Conséquences :

Plaie profonde au niveau de la main droite.

### 1- Causes de l'accident :

- Manipulation d'un outil de travail dangereux (meule électrique) par un travailleur non qualifié.
- Absence de port d'équipements de protection individuelle (gant de protection).
- Travailleur non instruit des risques liés aux manipulations d'outils électriques portatifs.

### 1- Les solutions :

- Tous les outils électriques portatifs ou machines munies de disques rotatifs doivent être munies de protecteurs, d'écrans ou autres dispositifs de sécurité ;
- Ces outils ou machines doivent être manipulées par un personnel qualifié et compétent, formé à cet effet ;
- Des instructions adéquates en vue d'une utilisation sans danger doivent être fournies par le constructeur sous une forme compréhensible pour l'utilisateur ;
- Les personnes qui utilisent des outils électriques portatifs ou machines doivent être munies d'un équipement de protection individuelle (gants, lunettes ect...) y compris si nécessaire de protection de l'ouïe ;
- Veillez à la disponibilité des moyens de premiers secours ([voir fiche technique](#))